

Vacances du Lundi 7/02 au Vendredi 18/02 INCLUS

CENTRE DE LOISIRS à la journée

Inscriptions du 10-01 au 16-01

Les champs du formulaire sont A COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT
sauf celui concernant le régime alimentaire qui est facultatif.

Enfant

Nom : _____ Prénom : _____ Année de Naissance : _____

☎ Parent 1 : _____ ☎ Parent 2 : _____ ☎ Autre : _____

Merci de cocher le ou les jours souhaité(s)

Semaine 1 du 7-02 au 11-02		Semaine 2 du 14-02 au 18-02	
Lundi 7	<input type="checkbox"/>	Lundi 14	<input type="checkbox"/>
Mardi 8	<input type="checkbox"/>	Mardi 15	<input type="checkbox"/>
Mercredi 9	<input type="checkbox"/>	Mercredi 16	<input type="checkbox"/>
Jeudi 10	<input type="checkbox"/>	Jeudi 17	<input type="checkbox"/>
Vendredi 11	<input type="checkbox"/>	Vendredi 18	<input type="checkbox"/>

Observations particulières

Mon enfant fréquente une école publique de la commune OUI NON

En cas d'accident, j'autorise les responsables du centre de loisirs à prendre les dispositions nécessaires (pompiers, médecin) afin de prodiguer les premiers soins. OUI NON

J'autorise les services municipaux à transporter mon enfant dans les véhicules municipaux (*sous réserve du protocole sanitaire*) OUI NON

Le Régime Alimentaire de mon enfant standard sans viande sans porc

Mon enfant a une allergie alimentaire et bénéficie donc d'un PAI, je dois fournir son panier repas dans le respect du protocole sanitaire.

Autorisations à la publication ou à la diffusion :

1- De photographies sur lesquelles est susceptible de figurer mon enfant sur :

Lou Vivournet, le magazine d'informations de la ville de Gignac-la-Nerthe OUI NON

Le P'tit Vivournet, le magazine des enfants de la commune OUI NON

2- De photographies ou d'images vidéo sur lesquelles est susceptible de figurer mon enfant :

Le site internet OUI NON

Page Facebook de la ville OUI NON

Instagram de la ville OUI NON

En raison de trop d'abus une seule modification pourra être prise en compte.

En cas d'impossibilité de réalisation du service (directives de l'état suite à la COVID-19) la prestation sera soit remboursée sous forme d'avoir à déduire des prochaines facturations émises par le service, soit le paiement sera restitué si non encaissé (chèque).

Paiement possible par chèque, Chèques Vacances, CESU, espèce ou CB directement sur le portail citoyen.

Fait à Gignac-la-Nerthe, le _____ 2022

Signature du demandeur ou du tuteur légal

NOM ET PRÉNOM